



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2020 (révisé)



Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Errata

Date : 1 avril 2021

Les révisions suivantes sont apportées au Rapport financier trimestriel précédemment publié afin de corriger le montant réel des crédits disponibles et d'inclure les impacts de la pandémie de COVID-19.

Dans la section « Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs », les montants réels des crédits disponibles pour l'exercice financier 2020-2021 sont de 31,4 millions de dollars et non de 47,3 millions de dollars comme indiqué précédemment. En raison de la pandémie de COVID-19, la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) n'a pas reçu en juin le Budget principal des dépenses complet comme l'année précédente. Ce changement dans les autorisations est maintenant reflété dans la section et dans le tableau « État des autorisations », car les chiffres précédents ne reflétaient pas la réduction des autorisations disponibles en raison des sessions limitées du Parlement liées à la pandémie de COVID-19.

Dans les sections « Risques et incertitudes » et « Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes », nous avons ajouté la description des impacts de la pandémie, de la même manière que ce qui a été ajouté dans le rapport pour le trimestre qui s'est terminé en septembre 2020.

Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par la Directive sur les normes comptables, GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses.

Un sommaire décrivant la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC), sa raison d'être et ses responsabilités essentielles peuvent être retrouvés dans la [Partie II du Budget principal des dépenses](#).

Le rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'État des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la CLCC accordées par le Parlement et celles utilisées par le ministère conformément aux montants accordés dans le cadre du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des

dépenses (au besoin) pour l'exercice financier 2020-2021 et tous les revenus disponibles et utilisables jusqu'à la fin du trimestre. Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un référentiel d'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière relatifs à l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous aux fins d'élections générales, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, dans certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est réputé être un crédit ouvert pour l'exercice au cours duquel il est émis.

La CLCC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

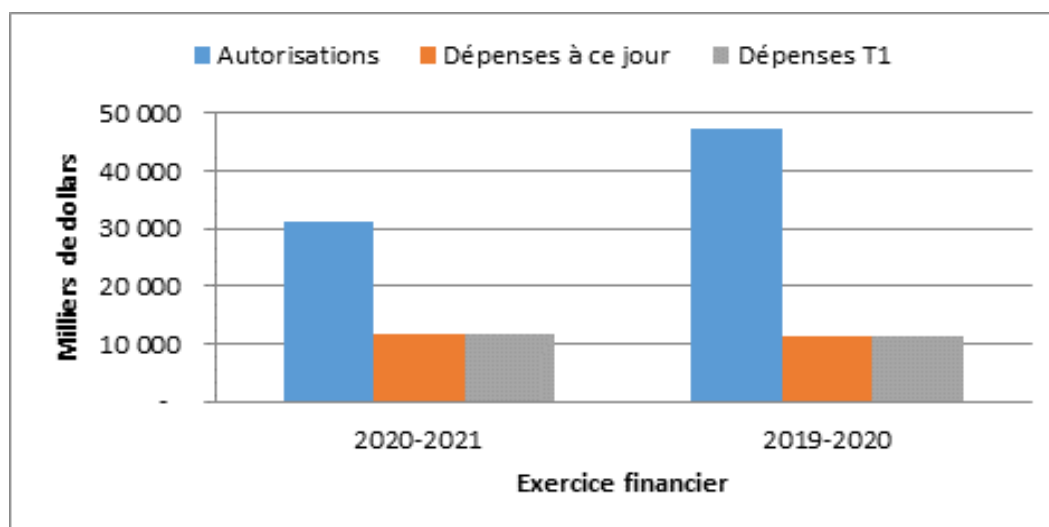
Le total des crédits disponibles pour l'exercice 2020-2021 est de 31,4 millions de dollars, comparativement à 47,4 millions de dollars au 30 juin 2019. Cette diminution de 16,0 millions de dollars, soit 34,0 %, s'explique par :

- Une diminution de 16,0 millions de dollars des autorisations disponibles du crédit en raison de la réduction de l'enveloppe du Budget principal des dépenses en juin comme l'année précédente. En raison de la pandémie de COVID-19 et des séances limitées au printemps pour que le Parlement puisse étudier les crédits, le Règlement de la Chambre des communes a été modifié pour prolonger la période d'examen jusqu'à l'automne. On s'attend à ce que la CLCC reçoive la totalité des crédits du Budget principal des dépenses pour l'exercice 2020-2021 en décembre 2020.

Comme le démontre la Figure 1, la CLCC avait dépensé près de 37 % de ses autorisations de dépenser à la fin du premier trimestre, ce qui est semblable à l'an dernier (24 %). L'écart est dû à une diminution des autorisations par rapport à l'année précédente.

Dans l'ensemble, les dépenses sont restées stables par rapport à l'année précédente, bien que les dépenses de personnel aient augmenté en raison de l'augmentation de 20 % à 27 % du taux du Régime d'avantages sociaux des employés. Cette augmentation a été compensée par une réduction liée aux impacts de la pandémie COVID-19 des recettes et des dépenses (voyages et services professionnels).

Figure 1 - Dépenses du premier trimestre comparées aux autorisations annuelles



Risques et incertitudes

La CLCC exerce ses activités dans un environnement dynamique et complexe qui exige de sa part de l'efficacité, de la souplesse et de l'innovation. Elle s'appuie sur la gestion intégrée des risques, y compris sur le Profil organisationnel des risques qui est mis à jour tous les ans, pour cibler les défis et les possibilités, et s'y adapter.

Les principaux risques et incertitudes de la CLCC sont les suivants :

- Il y a un risque que la prise de décisions fondées sur des données probantes soit compromise par un éventail de facteurs.
- Il y a un risque que les principales activités et fonctions soient affectées, si la CLCC n'est pas à même de recruter et de conserver les membres de son effectif et de renforcer leurs compétences et leurs capacités, tout en veillant au maintien d'un milieu de travail sain et respectueux.
- Il y a un risque que les technologies de l'information, ainsi que la capacité et les activités en matière de gestion de l'information de la CLCC, ne répondent pas à ses besoins changeants et croissants.

La pandémie a temporairement entraîné un changement majeur dans notre façon de travailler, ce qui a nécessité une réflexion rapide de nos politiques et de nos opérations pour adapter les politiques de la CLCC, rédiger des instructions à l'intention du personnel et des commissaires et d'aligner le mieux possible nos nouvelles réalités opérationnelles sur les impératifs législatifs tout en assurant la sécurité des Canadiens.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie mondiale à la suite de l'écllosion de la COVID-19. Afin de protéger les droits du personnel et des collectivités à l'échelle du pays, des efforts ont été déployés pour prendre toutes les précautions sanitaires afin de freiner la propagation de la COVID-19. En raison de la COVID-19, les changements importants suivants ont été apportés en ce qui concerne le fonctionnement, le personnel et les programmes :

- Pour se conformer à la recommandation de la dirigeante principale des ressources humaines du gouvernement du Canada et veiller au respect des exigences fédérales et provinciales en matière de sécurité publique, la CLCC a demandé à ses employés de travailler depuis leur domicile à compter du 16 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre.
- Bien que les bureaux soient restés ouverts, la plupart des employés ont travaillé depuis leur domicile, dans la mesure du possible, pour se conformer aux mesures sanitaires d'éloignement physique afin d'assurer la sécurité des employés et de la population canadienne. À la CLCC, un maximum de 30 % des employés sont autorisés à travailler depuis leur bureau dans les locaux de la CLCC.

En outre, un changement important mérite d'être mentionné : en 2017, la *Loi sur les frais de service* est entrée en vigueur et a remplacé la *Loi sur les frais d'utilisation*. Elle a imposé de nouvelles exigences aux ministères qui imposent des frais d'utilisation, notamment l'obligation d'augmenter les frais sur une base annuelle en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC). Les premières augmentations annuelles de l'IPC devaient commencer en 2019-2020, à une date anniversaire choisie par le programme. La CLCC a choisi le 31 mars 2020 comme date de mise en œuvre pour faire passer les frais d'utilisation pour les suspensions du casier de 631,00 \$ à 644,88 \$.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Jennifer Oades
Présidente

Anik Lapointe, CPA, CGA
Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada

État des autorisations (*non vérifié*)

	Exercice 2020-2021 (En milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 ¹	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programmes	29 711	10 408	10 408
Revenus nets en vertu d'un crédit ²	(3 747)	0	0
Dépenses de programmes nettes totales	25 964	10 408	10 408
Autorisations législatives budgétaires – Contribution au régime d'avantages sociaux des employés	5 444	1 361	1 361
Autorisations budgétaires totales	31 408	11 769	11 769

	Exercice 2019-2020 (En milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 ¹	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programmes	47 422	10 804	10 804
Revenus nets en vertu d'un crédit ³	(5 645)	(1 022)	(1 022)
Dépenses de programmes nettes totales	41 777	9 782	9 782
Autorisations législatives budgétaires – Contribution au régime d'avantages sociaux des employés	5 613	1 403	1 403
Autorisations budgétaires totales	47 390	11 185	11 185

¹N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre. La CLCC attend les pleines autorisations dans les mois à venir.

²Le montant des revenus affectés aux dépenses déclarées dans le Budget principal des dépenses est basé sur un montant estimé de 11 663 demandes acceptées multiplié par la part des frais d'utilisation de 644,88 \$ qui peuvent être redépensés par la CLCC (484 \$).

³Le montant des revenus affectés aux dépenses déclarées dans le Budget principal des dépenses est basé sur un montant estimé de 12 000 demandes acceptées multiplié par la part des frais d'utilisation de 631,00 \$ qui peuvent être redépensés par la CLCC (470 \$).

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non vérifié*)

	Exercice 2020-2021 (En milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	28 030	11 530	11 530
Transports et communications	1 948	91	91
Information	62	1	1
Services professionnels et spéciaux	4 089	71	71
Locations	145	27	27
Services de réparation et d'entretien	413	3	3
Services publics, fournitures et approvisionnements	174	7	7
Acquisition de matériel et d'outillage	289	18	18
Autres subventions et paiements	5	20	20
Dépenses budgétaires brutes totales	35 155	11 769	11 769
Moins revenus nets en vertu d'un crédit :			
Revenus nets en vertu d'un crédit	3 745	0	0
Dépenses budgétaires nettes totales	31 408	11 769	11 769

	Exercice 2019-2020 (En milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	42 297	11 362	11 362
Transports et communications	3 000	543	543
Information	223	4	4
Services professionnels et spéciaux	5 036	229	229
Locations	200	23	23
Services de réparation et d'entretien	1 023	5	5
Services publics, fournitures et approvisionnements	287	24	24
Acquisition de matériel et d'outillage	948	5	5
Autres subventions et paiements	21	12	12
Dépenses budgétaires brutes totales	53 035	12 207	12 207
Moins revenus nets en vertu d'un crédit :			
Revenus nets en vertu d'un crédit	5 645	1 022	1 022
Dépenses budgétaires nettes totales	47 390	11 185	11 185